



## Résolution du Comité Exécutif de l'UCR-FO des 10 et 11 octobre 2019

### **Nous ne laisserons pas détruire nos régimes de retraite !**

Le Comité Exécutif de l'UCR-FO réuni au siège de la Confédération à Paris les 10 et 11 octobre 2019, fait sienne la résolution unanime du Comité Confédéral National qui s'est tenu les 25 et 26 septembre 2019 et notamment le volet ayant trait à la défense de nos retraites.

Aussi, le Comité Exécutif de l'UCR-FO demande-t-il à toutes ses structures de continuer d'apporter leur soutien et de participer à la large campagne confédérale d'information et de communication contre le projet gouvernemental de mise en place d'un régime unique par points afin d'organiser la riposte et de mettre en échec les préconisations du « rapport Delevoye » destructrices de tous nos régimes de retraite par répartition et des droits des retraités et futurs retraités qui y sont attachés.

Le Comité Exécutif de l'UCR-FO se félicite du succès de la mobilisation nationale à Paris le 21 septembre dernier à l'appel de Force Ouvrière qui a rassemblé plus de 15 000 camarades militants, adhérents, venus de toute la France. Cette mobilisation a démontré la détermination des salariés de tous les âges, actifs, retraités, chômeurs, de tous les secteurs professionnels, du privé et du public, à faire entendre leur refus du projet de contre-réforme des retraites dont l'objectif final est de baisser le montant des retraites, allonger la durée d'activité ou repousser l'âge de la retraite et ainsi de favoriser les assurances et la capitalisation. De surcroît, le gouvernement déciderait de la valeur du point, en fonction de la situation économique et de l'espérance de vie.

L'UCR-FO était particulièrement engagée dans cette mobilisation, convaincue que, contrairement aux déclarations gouvernementales, **les retraités actuels ne seront nullement épargnés**. Comment pourrait-il en être autrement, comment croire que le but de la réforme n'est pas de réduire le niveau de toutes les retraites alors que le gouvernement a déjà multiplié les mesures visant à réduire le pouvoir d'achat des retraités ?

- C'est dans un même esprit que le Comité Exécutif de l'UCR-FO salue la mobilisation des camarades le 8 octobre dernier, décidée par le « groupe des 9 », qui a pris la forme de diverses initiatives dans 150 villes (manifestations, rassemblements, conférences de presse, meetings...) organisées un peu partout en province ainsi que d'une manifestation parisienne, au terme de laquelle les organisations de retraités ont tenté de présenter leurs revendications au Premier ministre.

Après le 8 octobre, les neuf organisations syndicales ont d'ores et déjà prévu de se réunir le 18 octobre prochain pour faire le point de la situation. A cela s'ajoute un rassemblement de délégués départementaux prévu le 21 novembre 2019 à la bourse du travail à Paris.

### **PLFSS 2020 et dégradation du pouvoir d'achat des retraites et pensions : L'UCR-FO dit STOP !**

- La Commission des comptes de la Sécurité Sociale et le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2020 réinventent le « trou de la sécu ». Le déficit prévu par le gouvernement devrait atteindre 5,4 milliards d'euros en 2019 et 5,1 milliards en 2020 (branche maladie, branche vieillesse et Fonds de Solidarité Vieillesse) et le retour à l'équilibre est désormais prévu en 2023. Or, cette situation est largement imputable aux exonérations de cotisations et transferts organisés par les ministères en charge du budget, tous éléments qu'ils peuvent manipuler à leur guise.

- Ces chiffres ne manqueront pas de donner des arguments à tous ceux qui préconisent notamment des mesures de redressement des paramètres des systèmes des retraites pour dégager des marges de manœuvre budgétaires à court terme, sans attendre 2025.

Le gouvernement et sa majorité projettent ainsi de continuer le racket des retraités. Ils réitèrent en 2020, pour les revenus mensuels supérieurs à 2 000 € bruts, le quasi-gel des pensions déjà infligé depuis de nombreuses années, avec une revalorisation des pensions limitée à 0,3%, en-deçà du taux de l'inflation estimé pour 2020 aux alentours de 1%. Le Comité Exécutif rappelle que cette mesure déroge à nouveau au code de la Sécurité sociale qui jusqu'alors était le critère de revalorisation des pensions de base. Il dénonce cette baisse supplémentaire programmée du pouvoir d'achat des retraites, des pensions, des pensions de réversion, des pensions d'invalidité.

De même l'UCR-FO s'oppose à la proposition d'appliquer une indexation différenciée en fonction du niveau des retraites, consistant à n'indexer sur l'inflation qu'une partie d'entre elles sous le vocable de « petites retraites », c'est-à-dire les revenus inférieurs à 2 000 €.

Ces mesures conduisent à une rupture dans les modalités de calcul de la retraite par répartition. La retraite n'est pas une prestation d'assistance mais un droit dont le montant résulte de la carrière et des cotisations versées. **La retraite est un salaire différé.** L'UCR-FO considère que cette dénaturation par le gouvernement est non seulement une erreur juridique, mais aussi et surtout, une manœuvre politique.

L'UCR-FO dit NON à un système de revalorisation différencié et segmenté en fonction du niveau des revenus des retraités. En tout état de cause, l'UCR-FO considère que la retraite par répartition n'a nullement pour objet de corriger les politiques salariales de bas salaires et leur corollaire d'allègements de charges sociales.

L'UCR-FO ne lâche rien ! Le Comité Exécutif de l'UCR-FO rappelle ses revendications :

- ▶ La revalorisation immédiate des retraites et pensions des secteurs privé et public ;
- ▶ Le retour au calcul sur les 10 meilleures années pour le calcul des retraites du privé, le retour à l'indexation des retraites et pensions ainsi que des droits à retraite en cours de constitution, sur l'évolution des salaires ;
- ▶ La suppression de la CSG sur les retraites ;
- ▶ Un revenu minimum de retraite pour tous, qui ne puisse être inférieur au Smic pour une carrière complète ;
- ▶ Le maintien et l'amélioration des conditions d'obtention des pensions de réversion et à cet effet, il revendique le relèvement du taux de la pension de réversion ainsi que la suppression des conditions de ressources dans le régime général ;
- ▶ Le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour les parents isolés, veufs, veuves ou divorcés sans la condition d'avoir élevé un enfant seul au moins 5 ans ;
- ▶ La suppression de l'imposition des majorations de pensions accordées aux retraités qui ont élevé trois enfants ou plus ;
- ▶ La suppression de la Contribution additionnelle de solidarité (CASA) de 0,3% acquittée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013 par tous les retraités imposables pour financer le coût de la prise en charge de la perte d'autonomie ;
- ▶ La suppression du plafonnement de l'abattement fiscal de 10% qui contribue à pénaliser le niveau de vie de tous les retraités imposables.

Les retraités Force Ouvrière disent STOP à la politique d'austérité budgétaire qui leur est imposée ! Ils exigent des mesures de rattrapage immédiates.

### **Défendre la Sécurité sociale solidaire et égalitaire**

- Le Comité Exécutif de l'UCR-FO réitère son attachement à la défense de la Sécurité sociale et à ses principes de 1945, fondés sur le salaire différé que sont les cotisations sociales, sans cesse mis à mal par des politiques de maîtrise comptable des dépenses de santé et par la fiscalisation croissante du financement de la Sécurité sociale via la CSG et la TVA.
- Il continue de dénoncer les exonérations de cotisations sociales et la décision de l'État de ne plus assurer, depuis 2018, la compensation de tout nouveau dispositif d'exonérations de cotisations, contrairement aux dispositions de la loi Veil de 1994 (compensation pourtant déjà insuffisante : 90% puis 85%).

Toutes ces mesures pèsent lourdement sur le budget de la Sécurité sociale et illustrent la volonté politique de tout mettre en œuvre pour essayer de démontrer que le système de protection sociale collective, égalitaire et solidaire n'est pas viable. La recherche de l'équilibre budgétaire des organismes de Sécurité sociale, n'est désormais obtenue qu'au prix de coups de rabot sur les prestations et sert à dégager des marges financières au service de la réduction des déficits publics exigée par la commission européenne et ce, au détriment des malades, des familles, des retraités et des plus précaires.

- Le Comité Exécutif de l'UCR-FO dénonce également le choix politique du gouvernement, affiché dans le cadre de la loi de Finances pour 2020, qui consiste à accorder aux entreprises une nouvelle réduction de la fiscalité, via notamment une baisse du taux de l'impôt sur les sociétés à 25% qui va s'étaler jusqu'en 2022. Cette nouvelle baisse d'impôt va s'ajouter aux 20 milliards de CICE qui s'est métamorphosé en 2019 en un allègement des cotisations sociales et aux mesures fiscales en direction des ménages les plus aisés (fin de l'ISF).

### **Défendre l'accès aux soins de santé de qualité pour tous**

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) prévoit un Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) pour 2020, de + 2,3%, soit une baisse de 0,2% par rapport à 2019. Cette décroissance de l'ONDAM correspond à une baisse de 4,2 milliards d'euros imposée au secteur de la santé, sachant que pour fonctionner et faire face aux tendances naturelles des dépenses, c'est un ONDAM autour de 5% qui serait nécessaire.

Le Comité Exécutif de l'UCR-FO dénonce cet acharnement du gouvernement après les 2 milliards d'économies supplémentaires demandés au secteur de la santé en 2019. Et, alors que les services hospitaliers d'urgence sont en grève depuis des mois, la ministre de la santé exige deux fois plus d'économies !

- Le Comité Exécutif de l'UCR-FO rappelle son exigence d'un service public de qualité pour répondre à tous les besoins élémentaires des assurés et des retraités (santé, transports, culture, sécurité, etc.).

Le gouvernement a annoncé en présentant son projet de loi de finances pour 2020, une baisse des impôts. Cela se traduira encore, sur le terrain, par moins de services publics, moins d'hôpitaux et de services médicaux, moins de budgets sociaux, etc. Tous les mécanismes de solidarité, notamment à l'égard des retraités, ne seront pas épargnés.

- En matière d'accès aux soins de santé, le Comité Exécutif de l'UCR-FO dénonce les situations de fermetures de services hospitaliers et de services publics ainsi que la désertification médicale qui sévit sur bon nombre de départements organisés par les agences régionales de santé (ARS). Il réaffirme sa totale solidarité avec les personnels hospitaliers en grève dans les services des urgences comme dans l'ensemble des services hospitaliers.

### **Pour une prise en charge du financement de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale**

- Le Comité Exécutif de l'UCR-FO dénonce toutes les carences des politiques d'aide à la prise en charge de la perte d'autonomie des retraités et personnes âgées en établissement ou à domicile. Nombre d'Ehpad et de services d'aide à domicile sont en situation de rupture et les personnels continuent de tirer la sonnette d'alarme.

La ministre de la Santé a projeté de n'injecter que 752 millions d'euros pour les services d'urgence ainsi que des moyens supplémentaires pour les Ehpad et les services de soins à domicile, afin de renforcer les effectifs et les investissements matériels. Autant dire que le PLFSS pour 2020 ne répond pas aux besoins et aux attentes dans ce secteur.

- L'UCR-FO a participé à la conférence de défense des Ehpad qui s'est tenue le 5 septembre dernier au siège de la Confédération. Elle apporte tout son soutien à la décision des syndiqués de la Fédération des Services publics et de Santé Force-Ouvrière d'appeler à une mobilisation à la grève des personnels des Ehpad et des services d'aide à domicile à partir du 23 septembre 2019. Les revendications des professionnels (40 000 postes) sont posées.

Pour l'UCR-FO, il est urgent d'éradiquer les situations de risques de maltraitance des personnes âgées en perte d'autonomie, conséquences de l'asphyxie financière, en respectant le ratio « un pour un », en desserrant tous les carcans budgétaires, en réclamant l'ouverture de nouvelles places en établissements, en diminuant le reste à charge des personnes âgées dépendantes et de leurs familles.

- Le Comité Exécutif de l'UCR-FO réitère sa revendication pour la prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale qui seule, permet de garantir la solidarité et une égalité de traitement des personnes âgées sur tout le territoire. Pour l'UCR-FO, la prise en charge complète de la perte d'autonomie ne peut être envisagée que dans la solidarité organisée par l'assurance maladie. Le Comité Exécutif de l'UCR-FO rappelle sa revendication que ce risque soit financé par une cotisation sociale.

- Le Comité Exécutif de l'UCR-FO a pris connaissance du projet de création d'un forfait pour les proches aidants, soit un forfait d'environ 40 euros par jour de congés sans solde, dans la limite de trois mois, qui figure dans le PLFSS de 2020. Force est de constater que ce dispositif ignore qu'un grand nombre d'aidants s'occupent de leurs proches pendant plusieurs années et que les proches aidants sont en majorité des aidantes. De plus, les formes d'aides sont nombreuses et variées et ce dispositif ne permet ni une définition claire, ni une prise en compte des spécificités de chacune, ce qui en limite la portée. De fait, il constitue plutôt une façon d'entériner la situation actuelle de pénurie en termes de postes de professionnels de l'aide à domicile.

Le Comité Exécutif de l'UCR-FO considère que ces dispositions du PLFSS ne sont pas à la hauteur des réelles difficultés et des attentes. La situation des "aidants" ne peut pas s'apprécier indépendamment du contexte social et professionnel. L'UCR-FO se prononce pour un service public de l'autonomie qui mette à disposition des familles, les services et les aides (aux familles comme aux aidants) nécessaires aux besoins et à la dignité de nos anciens.

- En outre, une politique répondant au besoin de l'autonomie nécessite des moyens financiers notamment par l'imposition des revenus des capitaux, la suppression du CICE, le rétablissement de l'ISF, etc., conformément à l'ambition de mettre en place un grand service public de l'autonomie.

- **Fracture numérique : NON à la dématérialisation des démarches administratives à 100% à l'horizon 2022**

Le Comité Exécutif de l'UCR-FO dénonce l'exclusion numérique qui isole et met un nombre important de retraités et personnes âgées (soit près d'un quart) de plus en plus en marge de la société.

Le Comité Exécutif exige : l'arrêt de toutes les fermetures ainsi que la réouverture de tous les services publics (CPAM, CAF, CARSAT, Centre des impôts, préfectures, ...). Dans les Ehpad, la « silver-économie » ne doit pas conduire à pallier le manque de salariés en nombre, bien formés et bien rémunérés. Nous voulons une société humaine avec des emplois et des services publics de qualité accessibles à tous.

- **Mobilisation de toutes les instances de l'UCR-FO pour la défense de nos différents régimes de retraite**

Alors que le président de La République a pris l'initiative de s'investir personnellement dans une campagne de communication en faveur de la réforme des retraites, la Confédération Force-Ouvrière avec l'UCR-FO a décidé de répliquer par tous les moyens à sa portée : campagne d'information, discussions et débats, mobilisation et manifestations ...

Pour le Comité Exécutif, elle doit s'inscrire dans le cadre de la mobilisation d'ensemble des salariés actifs, chômeurs et retraités du public comme du privé pour établir le rapport de force qui mettra un terme à toutes les contre réformes visant à casser notre modèle social, basé sur la solidarité intergénérationnelle et interprofessionnelle.

Convaincue que seule l'unité d'action, sur des revendications clairement identifiées, permettra de mettre un coup d'arrêt aux projets gouvernementaux, l'UCR-FO appelle toutes ses structures à œuvrer à la réussite de la mobilisation décidée par le CCN des 25 et 26 septembre 2019 :

« Le CCN réaffirme, FO est prête à aller à la grève. FO soumet la proposition de rejoindre, par un appel interprofessionnel, la grève unie des syndicats de la RATP et des transports à compter du 5 décembre prochain pour empêcher et mettre en échec le projet Macron Delevoye ».

Aussi, l'UCR-FO invite toutes ses structures à s'associer à toutes les initiatives allant dans ce sens qui seront prises à tous les niveaux, y compris dans le cadre de l'intersyndicale des retraités du groupe des 9.

Paris, les 10 et 11 octobre 2019

Contact Michel BEAUGAS : 01.40.52.84.05

## Résolution du Comité Exécutif de l'UCR-FO des 10 et 11 octobre 2019

### Motion sur la couverture complémentaire santé des retraités

● Le Comité exécutif de l'UCR-FO dénonce les difficultés auxquelles de nombreux retraités sont confrontés en matière de protection sociale complémentaire.

● Depuis le 1er novembre 2019, la CMU-C et l'ACS sont réunis au sein d'un nouveau dispositif dénommé Complémentaire Santé Solidaire (CSS). En pratique, il consiste en une juxtaposition des deux avec une extension de la couverture de CMU-C aux personnes jusqu'alors éligibles à l'ACS. Ce dispositif comprend : une prestation gratuite soumise aux mêmes plafonds de ressources que l'actuelle CMU-C et jusqu'à 35% au-delà de ce plafond ; une prestation soumise à une participation financière mensuelle de ses bénéficiaires allant de 8 euros par mois pour les assurés âgés de moins de 30 ans à 30 euros pour ceux âgés de 70 ans et plus.

En cas de sortie des bénéficiaires de ce dispositif pour cause de dépassement des plafonds de ressources, le coût des « contrats de sortie » risque de peser sur les adhérents des organismes de couverture complémentaire santé individuels et notamment sur les autres retraités.

● S'agissant des dispositions « *reste à charge zéro* » dénommées faussement « *100 % santé* » pour les soins optiques, dentaires et les audioprothèses, le Comité Exécutif continue de considérer qu'elles constituent en réalité un élément de communication n'ayant rien à voir avec une réelle prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale. Pour l'UCR-FO, le « *reste à charge zéro* » s'analyse en un transfert de la prise en charge de l'assurance maladie obligatoire vers les complémentaires santé, donc les assurés.

● Le Comité Exécutif de l'UCR-FO se montre très circonspect quant à la portée du droit de résiliation des contrats de complémentaire santé, sans frais, à tout moment, issu de la loi adoptée le 4 juillet dernier. Au 1er décembre 2020 au plus tard, il sera notamment possible pour les retraités, les individuels de façon générale, comme pour les entreprises, de résilier sans frais ni pénalité, à tout moment, au-delà de la première année, un contrat de complémentaire santé individuel ou collectif.

L'UCR-FO s'inquiète de cette démarche consumériste mise en place entre les mutuelles et les mutualistes. Cette situation va devenir difficile pour tous les retraités qui ne disposent pas du recul nécessaire, de la connaissance du secteur et des moyens pour effectuer les choix les plus rationnels et conformes à leurs intérêts. Les retraités ne sont ni des courtiers, ni des négociateurs spécialisés et ne veulent pas être contraints de le devenir !

De surcroît, cette concurrence risque de se transformer en une recherche de contrats, toujours moins onéreux, avec de moindres garanties, particulièrement pénalisante pour les assurés les plus fragiles et les plus défavorisés.

Le Comité Exécutif de l'UCR-FO réitère sa revendication pour que les retraités puissent bénéficier d'une réduction fiscale ou d'un crédit d'impôt équivalant au montant des cotisations de leur couverture complémentaire santé.

● Quant à une prise en charge par la Sécurité sociale de fauteuils roulants « reconditionnés » pour diminuer les restes à charge importants, cette proposition du prochain PLFSS pourrait faire sourire si elle ne traduisait pas un mépris vis-à-vis des usagers les plus précaires et un manque de respect de l'égalité de tous en termes de prise en charge par la Sécurité sociale. A quand l'organisation par la Sécurité sociale d'un site internet pour échanger les cannes, les appareils auditifs... « reconditionnés » ?

Paris, les 10 et 11 octobre 2019